

Charte agricole Orléans Val de Loire Compte-rendu réunion n°1 - Saint Hilaire Saint Mesmin 11 mai 2011

Secteur Sud-ouest, pôle arboriculture et viticulture

Destinataires :	Les participants, Comité Technique, Groupe de Travail
Sujet :	Compte rendu réunion 1, secteur Sud Ouest
Auteurs :	Res publica
Date :	11 mai 2011

Cr110515 réunion 1 secteur arboriculture viticulture SudOuest V3.doc

Sommaire

1. INTRODUCTIONS.....	2
1.1. INTRODUCTION DU MONSIEUR CHRISTIAN OLIVE, MAIRE SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	2
1.2. INTRODUCTION DE M. BAUDE.....	2
2. PRESENTATIONS	4
2.1. LA DEMARCHE DE CONCERTATION	4
2.2. LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE	4
3. DISCUSSION	7

Nombre de participants : **27 personnes** (hors représentant de l'agglomération, de la Chambre d'agriculture et de la mairie d'accueil)

Prochaines réunions à Saint Hilaire Saint Mesmin : le 8 juin et le 29 juin

1. INTRODUCTIONS

1.1. INTRODUCTION DU MONSIEUR CHRISTIAN OLIVE, MAIRE SAINT HILAIRE SAINT MESMIN

Monsieur Olive, remercie les agriculteurs pour leur présence durant cette réunion de travail qui leur est dédiée. Il présente Laurent Baude, Vice-président de l'agglomération en charge de la Charte agricole ainsi que les représentants de la chambre d'agriculture, de l'Agence d'urbanisme, des services économiques de l'agglomération, le représentant du cabinet Res publica, la Safer, les représentants des communes d'Olivet et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ainsi que les élus du conseil municipal de Saint Hilaire. Il insiste sur l'importance pour les agriculteurs d'une réunion de travail avec les élus qui s'intéressent à leur activité. L'agriculture à Saint Hilaire s'inscrit dans une longue histoire. A travers la viticulture, l'asperge et les fruits, l'activité occupe 500 hectares sur un territoire de 1450 hectares. Cette activité concerne à la fois l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique. L'agriculture est très présente dans la commune même si la population de ce secteur d'activité a baissé. Les préoccupations de la profession sont nombreuses : la transmission des exploitations, l'attractivité de la profession pour les jeunes, l'équilibre économique des exploitations, la commercialisation des produits, la recherche de main d'œuvre, le foncier et l'urbanisation ainsi que la communication avec les habitants. Il estime que les défis sont nombreux pour que l'agriculture continue à nourrir la population en maintenant les équilibres sociaux et familiaux des exploitations.

1.2. INTRODUCTION DE M. BAUDE

Laurent Baude, à qui la Communauté d'Agglomération a confié le dossier de la Charte Agricole, remercie les partenaires et les exploitants d'être présents à cette réunion de secteur. L'Agglomération a l'ambition de produire une Charte agricole afin de préserver l'agriculture au sein de l'agglomération. L'urbanisation est croissante, ce qui entraîne le « grignotage » des terres agricoles. L'agriculture risque de fait d'être repoussée au-delà de l'agglomération. Or, cette présence est fondamentale, et ce, pour trois raisons. D'une part, l'agriculture représente une activité économique à part entière, qui génère des emplois. D'autre part, l'agriculture permet de répondre aux besoins des 270 000 consommateurs de l'agglomération. Enfin, l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'équilibre entre nature et ville et dans l'entretien des paysages. L'objectif de cette Charte est de conserver l'agriculture, de lutter contre l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles qui repoussent l'activité agricole au-delà de l'agglomération.

Si à la base, ce document n'est pas opposable au tiers, le Président de l'Agglomération, Monsieur Lemaigen, envisage de l'intégrer au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), ce qui lui conférerait une dimension prescriptive plus importante. Cette Charte, dont le concept est en réflexion depuis un certain temps au sein de l'Agglomération, représente un engagement fort pour les élus et les futurs signataires. Ce document d'orientation doit se baser sur un diagnostic permettant de décrire la situation de l'agriculture aujourd'hui dans l'agglomération. Dans ce cadre, la Charte sera coproduite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. L'Agence d'urbanisme de l'Agglomération d'Orléans, l'Etat, via la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui a confié une étude spécifique aux étudiants de Polytech'Tours, la

Région, en tant que co-financeur de la Charte par l'intermédiaire du contrat régional d'agglomération, sont autant de partenaires importants pour élaborer le diagnostic et la Charte agricole.

La Charte agricole doit, pour être pertinente, découler d'une démarche de concertation. L'avis et le positionnement des élus, mais surtout des exploitants, sont nécessaires pour définir et arrêter les objectifs de la Charte. Cinq secteurs, ayant des caractéristiques homogènes, ont été définis sur l'agglomération. Trois réunions par secteur sont prévues. La première sera réservée au diagnostic et les deux suivantes seront consacrées aux objectifs et à l'élaboration précise du contenu de la Charte agricole.

Les problématiques portent notamment sur le foncier : sa disponibilité et son coût, l'image de l'agriculture notamment auprès du grand public, la distribution, les différents types d'agriculture et modes de production...

2. PRESENTATIONS

2.1. LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Bertrand Riffiod, du *cabinet Res publica*, décrit la démarche de concertation mise en place pour l'élaboration de la Charte agricole, qui est construite autour de 3 phases.

La première phase, qui est achevée, consistait à créer avec le Comité Technique les conditions optimum pour que les discussions sur la Charte soient pertinentes. Certains interlocuteurs (exploitants, associations...) ont également été rencontrés en amont pour identifier les attentes et alimenter la réflexion. Le 18 avril, une réunion, à l'échelle de l'agglomération, a lancé la démarche de concertation.

Le Comité Technique, placé sous la présidence de Monsieur Baude, regroupe les services de l'Etat, de l'Agglomération, de la Région Centre, du Département du Loiret, de la Chambre d'Agriculture et de l'Agence d'Urbanisme.

La deuxième phase, qui débute aujourd'hui, consiste à lancer un premier débat sur la base d'un diagnostic établi par la Chambre d'agriculture. Celui-ci donne lieu à une réunion spécifique pour chacun des 5 secteurs définis pour cette concertation.

La troisième phase visera à identifier les attentes des différents acteurs, notamment les exploitants et à définir les orientations de la Charte. Pour cela, deux réunions par secteur seront organisées.

La Charte sera rédigée par un Groupe de Travail spécifique, qui devrait regrouper, en plus du comité technique, des élus des communes de l'agglomération, des exploitants issus des 5 secteurs et des associations.

Le projet de Charte sera soumis aux élus de l'agglomération lors d'une réunion de la Commission Développement Economique en septembre et devrait être adoptée à l'automne.

Une réunion de clôture du processus de concertation devrait avoir lieu en octobre, afin de permettre aux élus de présenter à l'ensemble des contributeurs les décisions prises au vu de la concertation.

2.2. LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

David Méot, de la *Chambre Départementale d'Agriculture*, présente les caractéristiques spécifiques de l'agriculture de l'agglomération : au nord la forêt d'Orléans, au sud la forêt de Sologne, entre la Loire et le Loiret une zone inondable et la zone des captages en eau potable de la ville d'Orléans qui se situe également pour partie sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. Si l'agriculture joue un rôle dans l'aménagement du cadre de vie qui profite à tous, elle constitue principalement une activité économique, qui produit des denrées, alimentaires ou non, et génère des emplois.

Le diagnostic se divise en 2 axes. Le premier vise à un état des lieux de l'agriculture présente sur le territoire. Le deuxième identifie les menaces et les contraintes qui pèsent sur l'activité agricole du territoire.

257 exploitations ont été recensées sur le territoire dans un premier temps. Grâce à l'ADASEA, aujourd'hui Pôle Installation de la Chambre d'Agriculture, 157 exploitations

ont été enquêtées afin de recueillir des informations supplémentaires et les besoins formulés par ces agriculteurs. Au total, 232 exploitations professionnelles sont encore en activité, c'est-à-dire en déduisant les exploitations fermées et les exploitants retraités qui ne commercialisent plus leur production). Les 5 secteurs identifiés pour servir de base de discussion à la concertation sont les suivants :

- Le nord-ouest : grandes cultures
- Le nord-est dans sa deuxième couronne : grandes cultures et maraîchage de plein champ
- Le centre : arboriculture
- Le sud-ouest : arboriculture et viticulture (avec présence d'AOC)
- Le sud-est : maraîchage et horticulture.

Le secteur du sud-ouest se caractérise par la présence des zones AOC zonées dans le SCOT. La plupart des zones AOC ont été zonées comme à préserver, donc d'ores et déjà inconstructibles. Il faut aussi noter que la limite entre la zone du sud-ouest et la zone du sud-est reste floue et arbitraire. Il existe aujourd'hui 67 exploitations en activité dans ce pôle, ce qui le place en 2^{ème} position des pôles du territoire, le 1^{er} pôle étant le nord-est avec une centaine d'exploitations. Les 11 300 hectares de SAU (Surface Agricole Utile) représentent 1/3 du territoire total de l'Agglo. Sur le secteur du sud-ouest, on note l'importance de la vigne (4% des surfaces), des vergers (17% des surfaces) mais aussi des céréales (48% des surfaces) et des oléagineux (7% des surfaces). Les ilots font en moyenne 1 hectare selon les données déclarées à la PAC.

Selon les données du CER France alliance Centre, retravaillées par la Chambre d'agriculture, le pôle arboriculture et viticulture, se situe en 2^{ème} position en terme d'Unités de Travail Humain (UTH) familiales et d'UTH salariées par rapport aux autres pôles de l'agglomération. Le pôle compte en moyenne 2,97 UTH salariées par exploitation avec une SAU de 19 hectares et un produit brut de 276 552 euros, ce qui est le deuxième produit brut après le maraîchage. Cependant, il faut relativiser ce chiffre car les charges dans ce pôle peuvent être importantes. Au niveau de l'agglomération, on compte 317 UTH familiales, 576 UTH salariées pour 12 688 hectares de SAU et 76 459 871 euros de produit brut. Ce chiffre prend uniquement en compte les revenus directs.

Sur le pôle il existe 2 modes de commercialisation :

- Circuit long : coopératives, grossistes, groupements d'exploitants
- Circuit court (maximum 1 intermédiaire). Vente directe, Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).

Il faut noter que certaines cultures ne peuvent être vendues directement comme les jeunes plants ou les productions des grandes exploitations qui dégagent des volumes importants. Dans le secteur, il existe un nombre de points de vente directe important, notamment en raison de la fermeture de la coopérative. Certains vendent aussi du maraîchage pour jouer la carte de la vente directe complète. Il faudrait donc communiquer davantage sur ce tissu de vente directe.

Le Foncier

Le morcellement est important, les parcelles font en moyenne 1ha et beaucoup font moins et sont entravées par de nombreuses routes. La répartition est déjà étalée, il faut aussi prendre en compte la distance depuis le siège agricole.

Le tissu est dense, principalement le long des routes. A Olivet, les secteurs urbanisés entourent des zones agricoles enclavées. Dans le PLU de 2006, toutes ces zones intra-urbaines sont classées « A urbaniser » afin d'urbaniser en priorité ces « dents creuses ». Il faut aussi noter que dans le canton d'Olivet l'augmentation du prix du foncier est le plus élevé de l'agglomération, mais également par rapport aux autres cantons du Loiret.

La transmission

La pyramide des âges trouve son sommet entre 50-60 ans. Le renouvellement existe mais reste faible car certains secteurs n'ont aucun jeune de moins de 30 ans.

Une enquête a interrogé les exploitants de plus de 50 ans : 11 exploitants ne savent pas à qui transmettre l'exploitation pour 11 qui savent. Cela représente 120-130 hectares qui ont une destination incertaine pour 250 qui ont déjà un repreneur potentiel. On constate que le pôle arboriculture est particulièrement touché par cette question de la transmission.

La qualité des sols et l'accès à l'eau

La qualité des sols est homogène sur l'ensemble du secteur. La terre est saine si elle est irriguée. L'accès à l'eau est donc fondamental dans ce pôle. Cela explique la présence importante des forages.

Plusieurs enjeux importants :

Les exploitants ont identifié le problème de morcellement des exploitations, qui entraîne des problèmes de circulation et du temps perdu.

Tous Les propriétaires ne sont pas favorables à ce que leur bien devienne « A urbaniser » car cela entraîne des contraintes en termes d'impôt, de crédit ou d'investissement. Certains propriétaires proposent le bien à la location mais la remise en état entraîne aussi des frais.

La qualité des sols est aussi évoquée, notamment à Olivet.

Les exploitations morcelées sont difficiles à revendre. Les vergers sont disponibles mais le problème est de trouver des jeunes qui ont un projet viable sur le territoire. De plus, les jeunes doivent trouver un logement car les exploitations sont rarement vendues avec la maison d'habitation.

Ils aimeraient que qu'une campagne de communication permette de valoriser l'agriculture raisonnée et d'informer les adultes et les enfants sur le métier, car le recrutement nécessite aussi de communiquer sur les métiers, notamment pour l'embauche des saisonniers.

3. DISCUSSION

Jean Pierre Fortin, *représentant de la Chambre d'agriculture*, insiste sur l'importance de l'agriculture orléanaise aussi bien dans sa relation avec le territoire mais aussi en termes d'économie. Le message de la chambre d'agriculture est un message socioprofessionnel pour que cette concertation permette de dessiner l'avenir du territoire puisque les enjeux sont forts. Au-delà du développement urbain de l'agglomération, l'agriculture participe elle-même au développement. Il pense qu'il faut conserver un potentiel de terre. La Chambre souhaite que les exploitants qui s'installent disposent d'une sécurité foncière pour leurs investissements. L'agriculture est un travail de long terme. Il ajoute que la Charte est un engagement de tous.

Sylvie Javoy Galloo, *agricultrice*, souhaite savoir pourquoi la commune de Mézières ne fait pas partie du diagnostic alors que les agriculteurs de ce secteur ont été enquêtés.

Jean Pierre Fortin explique que les exploitations comprises dans l'étude sont celles dont le siège est dans l'agglomération mais aussi les exploitants hors de l'agglomération qui cultivent dans l'agglomération.

Jean Claude Gatelier, *secrétaire du Syndicat viticole*, ajoute que la Chambre d'agriculture lui a demandé communication des surfaces des parcelles de vignes ainsi que leurs propriétaires dans la commune de Saint-Hilaire. Ces informations ont été données même si les sièges sont au-delà de l'agglomération. En raison du gel du mois d'avril, le syndicat tente de recenser l'état des récoltes et a visité un vignoble à Quincy et à Reuilly avec la Communauté de Communes du Val d'Ardoux. Ce vignoble est équipé de tours anti-gel.

Sylvie Javoy Galloo pose la question des moyens pour communiquer sur l'agriculture raisonnée car de nombreuses émissions télévisées ne racontent pas la vérité à ce sujet et cela a des conséquences sur le travail des exploitants.

David Méot explique que les actions de communication sur ce sujet auront lieu après la finalisation de la Charte.

Laurent Baude souligne, pour répondre à la première question, le problème de la contradiction entre la logique de territoire et la logique de compétences. Concrètement, la Charte s'appliquera seulement dans les communes de l'agglomération. Au sujet de l'agriculture raisonnée, la Chambre donne son avis d'expert mais c'est l'agglomération qui porte la Charte. La Charte n'est donc pas uniquement un dialogue entre les exploitants et la Chambre d'agriculture

Christian Blandin *agriculteur*, souhaite faire le lien avec le contexte des communes voisines. Il précise que Saint Hilaire est à coté de la commune de Mézières, qui elle est en Sologne. Or, la différence de charges entre les deux communes est importante aussi bien pour les prêts que pour la fiscalité. Il estime qu'il faudrait ajouter un volet financier à la Charte car les coûts financiers sont importants sur l'agglomération et il n'y a pas de contrat de pays. Il ajoute que cela, combiné à d'autres éléments, donnent l'impression que l'agriculture n'est pas soutenue car toutes les charges retombent sur l'agriculteur.

Laurent Baude répond qu'il est vrai que les Contrats de Pays aident financièrement les agriculteurs. Il rappelle que le Président ne souhaite pas cependant augmenter le

budget de l'Agglo dans l'immédiat. Certaines actions ne nécessitent pas forcément une enveloppe budgétaire importante. A titre d'exemple, l'un des objectifs de la Charte sera d'améliorer les relations entre la ville, les urbains et les exploitants pour qu'il y ait d'avantage de concertation, par exemple pour les aménagements routiers.

A titre de rappel, une Charte n'est pas opposable, sauf si elle est intégrée dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce schéma va être révisé pour intégrer les conclusions du Grenelle de l'environnement. Lorsque l'agglomération va réviser le SCOT, elle pourra intégrer la Charte.

Jacky Mousseux, *maraicher*, explique que la Chambre d'agriculture a rendu un rapport, dans le cadre de l'élaboration du PLU de Saint Pryvé Saint Mesmin, avec des zones au cœur de la commune qui restent non constructibles. Or, certains agriculteurs souhaiteraient vendre leur terrain.

François Nicourt, *adjoint à l'urbanisme de Saint Pryvé*, répond que la commune souhaitait rendre constructible les dents creuses de la commune car la moitié du secteur est inconstructible en raison du PPRI. Les dents creuses devaient être constructibles à la demande des exploitants mais la Chambre était en opposition sur ce point. La commune n'a pas suivi la Chambre d'agriculture et a rendu les dents creuses constructibles. Le PLU a ensuite été révisé à la demande de la Préfecture qui a détecté une zone de risque (risque de rupture de digue en cas d'inondation).

Jean Pierre Fortin précise que la Chambre prend ce type de position quand elle estime que l'exploitation des terres est encore possible. En termes de patrimoine, les exploitants défendent leur bien mais il estime qu'il faut un équilibre entre les surfaces qui pourraient être construites et les surfaces qui ont encore un potentiel. La Chambre d'agriculture est consultée pour avis.

François Nicourt rappelle que la Chambre souhaite conserver leur vocation agricole à toutes les dents creuses, ce qui n'était pas l'avis de la Direction Départementale des Territoires.

Jean Pierre Fortin estime qu'il ne faut pas urbaniser toutes les surfaces qui ne sont pas en zone inondable.

Laurent Baude comprend que lors de l'élaboration d'un PLU les zonages posent forcément des problèmes de consensus entre des intérêts divergents.

François Nicourt pointe la question du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui interdit tout nouveau forage pendant 3 ans. Il estime que cela gèle les transmissions, les évolutions mais aussi la construction de tout nouveau bâtiment phytosanitaire.

Jean Pierre Fortin confirme qu'il faut donner les moyens aux agriculteurs de vivre.

François Nicourt ajoute qu'à l'origine tout nouveau forage était interdit puis la préfecture était revenu sur cette décision.

Patrick Heaule revient sur la position de l'agglomération qui ne veut pas mettre d'argent dans ce dossier agricole. Il pense pourtant qu'il n'est pas possible de faire autrement. Les collectivités en dehors de l'agglomération font des efforts pour acheter du foncier. Par exemple, des terres en AOC pourraient être échangées contre de la réserve foncière. Pour cette raison, il pense que les moyens financiers sont importants.

Laurent Baude rappelle que l'agglomération n'est pas favorable pour le moment à la question d'un établissement public foncier. Il existe un établissement foncier au niveau du département et d'autres partenaires s'intéressent aux fonciers, comme les communes, la Safer ou l'association Terre de Liens.

Sophie Celles, représentante de l'association Terre de Liens, explique que l'association a pour but de favoriser l'accès solidaire au foncier. Dans le territoire périurbain, des solutions ont été imaginées. Ainsi, la Foncière collecte de l'épargne solidaire. Elle précise que l'association a acquis 50 fermes en France et que, dans la région Centre, l'association a collecté 450 000 euros auprès de particuliers. Elle souligne que l'association est prête à chercher des solutions collectives pour acquérir du foncier.

Arnaud Thévenier, responsable de la Safer, souhaite apporter quelques éléments de réponse. Il explique que la Safer intervient sur un autre territoire pour permettre aux céréaliers de sortir des zones AOC et permettre aux viticulteurs d'acquérir ces mêmes terres. La Safer surveille donc les opportunités et construit les échanges car le but est de vendre, sans stocker les terres, en proposant directement une solution de reprise. Cependant, il ajoute que la Safer stocke si aucun projet n'est valable au moment de l'acquisition. Il insiste sur le nombre de personnes qui souhaitent intervenir sur le foncier. Il estime qu'il faut que cela soit organisé, à défaut cela risque de faire le jeu du vendeur. Il illustre cette question des partenariats par le travail réalisé pour la construction de l'A19, qui n'a été possible qu'en mettant des terres en réserve.

Une participante intervient au sujet du but de la Charte. Elle a entendu les objectifs de pérennisation des exploitations mais aussi d'équilibre du paysage. Elle estime qu'il faudrait ajouter à ces objectifs la question de la production proche du lieu de consommation. Les surfaces agricoles sont des surfaces pour nourrir les habitants et, vue l'évolution des coûts de transport, elle pense qu'il sera bon d'avoir des bassins de culture à proximité des zones de consommation.

Arnaud Thévenier ajoute que deux études ont été menées sur Checy et Olivet. Il explique que ces études ont montré qu'il existait un marché local de consommateurs qui sont en attente de produits locaux. Il est important de structurer la filière pour arriver à alimenter des primeurs qui souhaitent jouer le jeu car tous les producteurs ne souhaitent pas forcément faire de la vente directe.

Jean Pierre Fortin souligne la convergence sur ce sujet, « Consommer local », entre la Chambre d'agriculture, les élus et les consommateurs. En effet, certains consommateurs ne savent pas qu'ils consomment déjà des produits locaux.

Concernant la main d'œuvre, **Jacky Mousseux** rappelle qu'il est difficile d'en trouver et surtout de la garder.

Une agricultrice ajoute qu'il est difficile de suivre l'évolution, la demande de produits locaux est de plus en plus importante. Elle explique que 10 ans auparavant il fallait s'inscrire sur une liste d'attente pour avoir une place sur un marché parisien et attendre plusieurs années. Aujourd'hui c'est pratiquement immédiat tellement la demande est forte.

Laurent Baude répond à une question précédente concernant l'ambition de la Charte : il s'agit bien de construire une agriculture durable. Cependant, il n'y a pas de préconisation pour le moment car ces premières réunions sont des réunions de diagnostic.

David Méot note la différence avec d'autres exploitations arboricoles de l'agglomération qui n'arrivent pas à trouver de place sur les marchés.

Jacky Mousseux explique que cela fait 45 ans qu'il vend à la Grande Distribution et il a perdu 60% des volumes de vente. De plus, il constate qu'il y a 20 ans la Chambre d'agriculture encourageait les coopératives, et qu'aujourd'hui c'est la vente directe qui est privilégiée. Pourtant, en tant qu'indépendant, il n'est pas possible d'avoir des subventions.

Laurent Baude rappelle qu'il faut prendre en compte le coût du transport pour comprendre l'évolution des mentalités.

Sylvie Bouchette, *représentant de la CCI du Loiret*, pose la question de la qualification et de la main d'œuvre.

Arnaud Thévenier explique que les aides à l'installation sont valables sur l'ensemble du territoire et sont indépendantes des Contrats de Pays ou d'agglomération. Tout jeune peut bénéficier de ces aides pour s'installer. Mais il existe également des subventions spécifiques, supplémentaires dans le cadre des Pays.

Laurent Baude ajoute, au sujet de l'installation des jeunes, que le foncier disponible ne comporte pas toujours des habitations et des bâtiments d'exploitation, ce qui rend d'autant plus difficile leur exploitation par un jeune qui souhaiterait reprendre les terres.

Bertrand Riffiod souhaite aborder le thème de la communication avec les habitants.

Sylvie Javoy Galloo pense qu'il existe une véritable incompréhension depuis 2 ans sur les manières de travailler des agriculteurs. Elle estime qu'il faut rassurer les clients.

Sylvie Beaulieu ajoute que les clients pensent que les agriculteurs sont « les méchants ». Les gens viennent à Saint Hilaire pour le paysage et pourtant les agriculteurs sont interpellés parce qu'ils traitent, brûlent ou font du bruit. Aujourd'hui les agriculteurs ont l'impression de gêner.

Pierre Moreau, *adjoint à Saint Hilaire*, pense qu'il serait intéressant de pouvoir évaluer l'offre produite sur le bassin et la consommation du bassin afin d'améliorer la communication sur cette offre.

Sylvie Bouchette explique que le diagnostic de territoire sur ce point n'est pas réalisé.

Jean Pierre Fortin estime que l'on peut connaître le poids de la filière dans le marché pour avoir une idée, cependant il est plus difficile de mesurer la consommation.

Conclusions

Monsieur le maire a écouté les débats qu'il a trouvés riches. Il a noté que pour les agriculteurs et les élus le nœud du problème est le foncier notamment en raison de la valeur du foncier agricole et la valeur du foncier bâti. Il ajoute que Saint Hilaire est en pleine construction de son PLU dont l'objectif est de densifier le centre-bourg. Les acquisitions devront être réfléchies, il faut une coordination du foncier. Au sujet de la communication, Saint Hilaire souhaite organiser une communication autour des agriculteurs qui parleraient de leurs métiers aux habitants car il constate que les habitants vivent à côté des agriculteurs sans connaître le métier.

Laurent Baude remercie les participants de ce débat riche. Il note la demande concernant le volet financier et la mauvaise image ressentie qui doit être renversée

grâce à des rencontres et d'autres outils de communication et d'échanges. Il souhaite que les agriculteurs soient présents lors des prochaines réunions pour construire collectivement cette Charte.